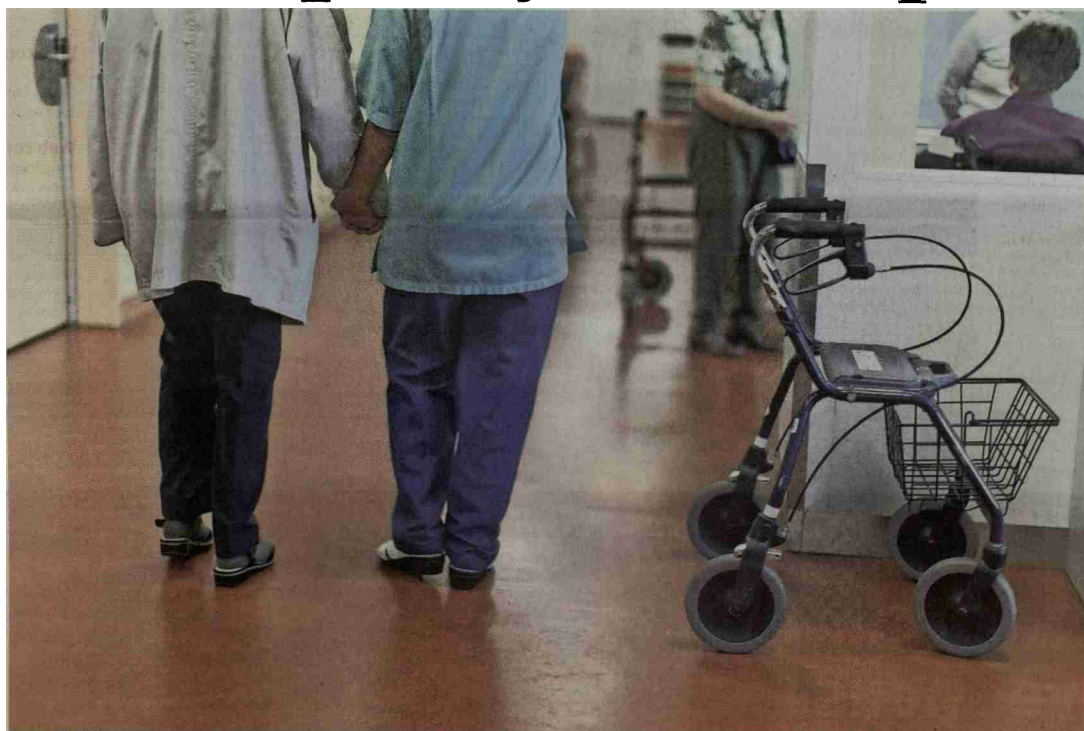




## Vaud décrète un confinement de 14 jours dans une chambre pour les nouveaux venus en EMS

# Les critiques syndicales persistent



**Le nombre de décès dans les EMS et EMS psychiatriques vaudois s'élevait jeudi à 126 personnes (cas avérés et suspectés) sur un total de 185 victimes officielles du Covid-19. Keystone/ Photo prétexte**

### « RAPHAËL BESSON

**Coronavirus** » Depuis le début de la pandémie, les Etablissements médico-psycho-sociaux paient un très lourd tribut au coronavirus. Jeudi, le nombre de décès dans les EMS et EMS psychiatriques vaudois s'élevait à 126 personnes (cas avérés et suspectés) sur un total de 185 victimes officielles du Covid-19. Le canton a décidé le même jour un confinement de 14 jours pour les nouveaux venus en EMS, sur fond de virulentes critiques syndicales.

Dans sa communication, le Conseil d'Etat a précisé les règles d'admission et de prise en charge des résidents, soit principalement le confinement des nouveaux arrivants. «Enfin», se

sont exclamées pour ainsi dire en chœur les personnes interrogées. Certaines n'ont toutefois plus envie d'exprimer publiquement leurs critiques à l'encontre de la gestion de la crise en EMS par le canton. Le sujet est des plus délicats et les réactions sont vives du côté de l'Etat.

### Trop tard

Les syndicats restent eux toujours très remontés. Ils ne cachent pas leur colère ou leur désapprobation de ce qui s'est passé dans les EMS et perdure encore à leurs yeux. «Le syndicat SSP-VPOD s'inquiète beaucoup de la situation, même si l'on est d'accord avec les mesures prises. Elles restent insuffisantes face à ce que l'on ré-

clame depuis des semaines», affirme Vanessa Monney, Secrétaire syndicale SSP-VPOD, elle juge que ces décisions «arrivent clairement trop tard, d'au moins trois semaines. On relaie ces problèmes depuis des jours et des jours aux autorités. On voit le résultat de ce manque de réaction», ajoute-t-elle.

Pour mémoire, début avril, la conseillère d'Etat Rebecca Ruiz annonçait la création d'une *task force* pour venir en aide aux EMS qui le demandaient. Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), elle faisait part de sa vive préoccupation pour la situation dans les Etablissements psycho-médico-sociaux. Jeudi, le département a détaillé les



nouvelles règles à suivre. «Pour les personnes sans symptôme dû au Covid-19, les entrées se font dans les EMS qui ne présentent pas de cas avérés de la maladie parmi ses résidents. Les nouveaux arrivants sont confinés pendant 14 jours dans une chambre à un lit.»

Pour les personnes infectées par le coronavirus, l'entrée n'est possible que dans les EMS qui comptent déjà des malades du même type et en respectant les règles. Selon le Conseil d'Etat, il y a assez de place dans les établissements. La plupart d'entre eux peuvent assumer le traitement des patients atteints par le virus sans qu'une hospitalisation soit nécessaire. Toutefois, «une hospitalisation est en tout temps possible. Il n'y a actuellement aucune surcharge du système hospitalier qui obligerait de faire des sélections», tient à rassurer le Département de la santé.

Il évoque en outre la possibilité «d'affecter du personnel soignant supplémentaire ou de recenser les disponibilités pour prendre en charge les résidents nécessitant une quarantaine». Le canton explique également comment il calcule le nombre de décès en EMS: il comptabilise les personnes décédées après un

diagnostic avéré de Covid-19 ainsi que les morts probablement dus au virus (non testés, mais présentant les mêmes symptômes dans un EMS avec 2 ou 3 personnes infectées).

### Sous-estimation

«Tout ça, c'est beaucoup trop tard. Déjà le week-end dernier, le département annonçait qu'un EMS sur deux était touché dans le canton», se désole Vanessa Monney. Secrétaire central chez Syna, Juan Barahona partage ces critiques face au nombre élevé de morts. Il s'interroge: «Est-ce que l'on a sous-estimé la virulence du virus. Est-ce que l'on s'est laissé prendre de vitesse? Est-ce que l'on n'a pas imaginé l'ampleur que la pandémie prendrait dans des EMS?» Le responsable syndical ne dissimule pas sa déception de ne rien voir dans le communiqué sur la protection du personnel, une revendication forte depuis des semaines.

Là aussi l'incompréhension le dispute au sentiment d'injustice. Vanessa Monney corrobore: les normes de protection des employés dans les EMS sont beaucoup trop basses. «Le per-

sonnel qui est vulnérable (âgé avec des problèmes respiratoires par exemple) doit suivant les établissements continuer à travailler, c'est inacceptable», martèle la responsable. Selon elle, les équipes sont surchargées et la crise de sous-effectif bien connue en temps normal est devenue encore plus flagrante avec la crise du coronavirus.

Au moins la nouvelle directive existe maintenant et fixe les règles. «Avant on déplorait par exemple que l'on ait mis dans un EMS une personne âgée qui était déplacée du CHUV avec des pathologies lourdes, mais sans être infectée, alors que l'établissement d'accueil enregistrerait des cas de coronavirus. C'était mettre en danger de mort cette personne», constate-t-elle. »

**«Ces décisions arrivent clairement trop tard, d'au moins trois semaines»**

Vanessa Monney